



Autorité parentale conjointe?

Par **parigo34**, le **08/01/2009 à 15:49**

je suis divorcé et ai la garde alternée (1 semaine sur 2) de mes 2 enfants 8 et 10 ans. Ils vont au centre aéré de ma commune sur mes mercredis et depuis peu, la maman, travaillant sur cette mm commune a besoin aussi du centre pour ses mercredis. Dans mon dossier du centre (dossier initial), je précise que les enfants ne sont pas autorisés à quitter le centre seuls. Dans le dossier de la maman, elle a signé une décharge donnant l'autorisation aux enfants de quitter le centre seuls afin qu'ils se rendent à des activités sportives par leurs propres moyens. J'ai donc appris par hasard que mes enfants étaient seuls dans la rue alors que j'avais demandé le contraire.
J'ai contacté le centre qui s'abrite derrière la décharge de la maman (inscription postérieure à la mienne). Nous avons l'autorité parentale partagée.
Quels sont mes droits afin de faire respecter mes directives ? La maman a-t-elle le droit de signer une telle décharge sans m'en informer ?
Merci de votre réponse,
Salutations